

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 20 septembre 2024
portant nomination des représentants de l'administration à la commission
administrative paritaire du corps des administrateurs de l'Etat, du corps des conseillers
des affaires étrangères et des ministres plénipotentiaires du ministère de l'Europe et des
affaires étrangères

NOR : EAEA2424590A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Arrête

Article 1

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire du corps des administrateurs de l'Etat, des conseillers des affaires étrangères et des ministres plénipotentiaires (CAP 1) à compter du 20 septembre 2024 :

Titulaires :

- M. Julien STEIMER
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE

Suppléants :

- Mme Nathalie ESTIVAL-BROADHURST
- Mme Béatrice LE FRAPER DU HELLEN

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°1 est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 20 septembre 2024

Pour le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
Le directeur général de l'administration et de la modernisation